

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	
4	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET REVOL Karine	
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
11	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
12	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Michelle BRAUER
13	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
14	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
15	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	
16	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
17	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
20	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
21	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
24	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
25	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	
26	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
27	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
28	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
29	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
30	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
31	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
32	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
33	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	

36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOTZ	T	CLERC Daniel	
39	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
40	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
41	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
42	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
43	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
44	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
46	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
47	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	
48	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
49	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	MERCIER Yves	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

Absents excusés :

BOURGET-DU-LAC	MERCAT Nicolas
AIX-LES-BAINS	POTIN Esther

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 septembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 29 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2025

Exécutoire le : 01 OCT. 2025

Publiée / Notifiée le : 01 OCT. 2025

Visée le : 30 SEP. 2025

FINANCES

Budget Eau potable

AP/CP 021 – Barreau Est - Révision n°10

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex-CALB, la notice Eau Potable produite met en avant un bilan ressources / besoins en eau équilibré à l'horizon 2030.

Cependant cet équilibre est conditionné à la fiabilisation de la ressource Lac (problématique des cyanobactéries) et à la mise en circulation de l'eau entre le bassin hydraulique excédentaire et les bassins déficitaires (Pied du Revard, Sud du Lac) avec une démarche de réduction de la dépendance de la ressource auprès de Grand Chambéry.

Cette mise en circulation de la ressource en eau est rendue nécessaire par l'augmentation des besoins sur des secteurs potentiellement déjà en tension et par une réduction des ressources gravitaires disponibles par application de débits maximums prélevables sur ces sources (Pieds du Revard et Roche Saint Alban), en vue d'une atteinte de bon état écologique des cours d'eau.

Ne pouvant s'appuyer sur les seules infrastructures en place il est nécessaire de créer de nouveaux ouvrages :

- Un réservoir complémentaire sur Aix-les-Bains à une altitude supérieure au réservoir de Corsuet existant,
- Une extension du réservoir existant,
- Un pompage du réservoir existant vers le réservoir à créer,
- Une canalisation reliant ce réservoir au réservoir de Silien (Drumettaz) qui permettra de desservir l'OAP de Pontpierre, la ZAC des Sources, la ZAC des Combaruches (Elis). Cette canalisation alimentera les parties basses des communes du pied du Revard permettant de conserver le complexe Massonat-Meunaz existant pour les seuls besoins des secteurs hauts de ces communes.

Ce projet est décomposé en tranches et est réalisé en coordination avec les programmations de voiries communales.

Initialement fixé à 9 810 000 € HT le montant a été porté à 15 131 000 € HT lors de la dernière révision.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2025 au regard des projection de réalisation 2025. Le montant de l'AP reste inchangé à 15 131 000 euros.

Les données de l'AP/CP sont présentées dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2018 portant ouverture de l'Autorisation de Programme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 juillet 2019 portant révision n°1,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2020 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 janvier 2023 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 septembre 2023 portant révision n°6 pour augmentation de l'autorisation de programme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 février 2024 portant révision n°7 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 septembre 2024 portant révision n°8 pour augmentation de l'autorisation de programme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2025 portant révision n°9 pour augmentation de l'autorisation de programme,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°8 de l'autorisation de programme présentée.

Aix-les-Bains, le 23 septembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 52
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 10 : Budget Eau potable - AP/CP 021 - Barreau Est - Révision n.10

Date de transmission de l'acte : 30/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2025

Numéro de l'acte : d5564 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250923-d5564-DE

Date de décision : 23/09/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

APCP021 - Eau potable Barreau Est - Révision 10

Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP021 - Barreau Est	
Budget :	EAU POTABLE	
Imputation analytique :	16 et 16AP	
Montant initial de l'opération :	9 810 000,00 euros	HT
Montant actualisé (révision n°1) :	11 700 000,00 euros	↗
Montant actualisé (révision n°2) :	11 700 000,00 euros	➡
Montant actualisé (révision n°3) :	11 700 000,00 euros	➡
Montant actualisé (révision n°4) :	11 700 000,00 euros	➡
Montant actualisé (révision n°5) :	11 700 000,00 euros	➡
Montant actualisé (révision n°6) :	13 902 000,00 euros	↗
Montant actualisé (révision n°7) :	13 902 000,00 euros	➡
Montant actualisé (révision n°8) :	15 131 000,00 euros	↗
Montant actualisé (révision n°9) :	15 131 000,00 euros	➡
Montant actualisé (révision n°10) :	15 131 000,00 euros	➡
DEPENSES	Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2017	5 250,00	5 250,00
Dépenses réalisées 2018	3 766,96	3 766,96
Dépenses réalisées 2019	254 589,87	254 589,87
Dépenses réalisées 2020	1 405 812,62	1 405 812,62
Dépenses réalisées 2021	107 911,40	107 911,40
Dépenses réalisées 2022	51 430,41	51 430,41
Dépenses réalisées 2023	3 724 237,59	3 724 237,59
Dépenses réalisées 2024	3 061 643,60	3 061 643,60
Dépenses programmées 2025	2 300 000,00	1 045 000,00
Dépenses programmées 2026	815 000,00	815 000,00
Dépenses programmées 2027	695 000,00	695 000,00
Dépenses programmées 2028	1 034 000,00	1 034 000,00
Dépenses programmées 2029	1 085 000,00	1 085 000,00
Dépenses programmées 2030	587 357,55	1 842 357,55
TOTAL	15 131 000,00	15 131 000,00
FINANCEMENTS prévus :		Proposé
Subventions attendues		1 800 000,00
dont subventions perçues 2019		45 300,00
dont subventions perçues 2020		47 675,00
dont subventions perçues 2021		957 000,00
F.C.T.V.A. théorique		0,00
Emprunt		8 000 000,00
Autofinancement		5 331 000,00
TOTAL		15 131 000,00